

Règlement du camp militaire Barenton 2022

L'inscription et la participation au camp nécessite l'acceptation et la stricte application du présent règlement dans son intégralité.

- Tous comportements inappropriés pourront être motif d'exclusion immédiate.
 - Aucune tente civile (du style quechua) ne sera admise sur le camp.
 - En ce qui concerne les tenues Allemandes, seules les tenues de l'armée régulière seront autorisées : WH, LW et KM.
 - Ne seront autorisés sur le camp que les véhicules militaires et civils d'époque ou de collection, les véhicules contemporains devront être stationnés en dehors du camp.
(Espace réservé)
 - Les animaux de compagnie devront être tenus en laisse et être discrets et sous la seule responsabilité de ses propriétaires.
 - Les armes exposées doivent être obligatoirement démilitarisées conformément à la législation en vigueur et chaque participant est exclusivement responsable de l'arme ou des armes qu'il détient. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas autoriser l'exposition d'une arme, sans avoir à argumenter cette décision.
 - Les tirs à blanc sont strictement interdits, sauf et seulement lors de représentation prévue par les organisateurs. « Point strict à respecter »
 - Il est interdit de déambuler en armes en dehors du site sauf en cas de défilés et activités en ville prévus par les organisateurs.
 - Aucune vente sauvage de militaria ne sera possible sans accord préalable des responsables.
 - Les véhicules militaires devront rester en statique sur le site un maximum de temps pour les visiteurs.
 - Les déplacements en convoi devront s'effectuer calmement dans les municipalités et à vitesse réduite sur le camp.
 - Des douches et des toilettes seront à disposition, et seront bien évidemment à maintenir propres sous peine de fermeture.
-
- Les repas ne seront pas assurés par la ville.
 - Les emballages alimentaires, les objets, matériel ou tous éléments contemporains ne doivent pas être visibles ou être le plus discret possible.
 - L'électricité sera mise à disposition pour les besoins usuels de chacun dans la limite du raisonnable.
(Lumière et chargeur portable)

-Une sortie en convoi vous sera proposée, votre participation est souhaitée.

-La responsabilité de la ville ou des organisateurs ne peut être engagée en cas de vol, perte ,détérioration des tenues, d'équipements, de matériels, de véhicules ou tous effets personnels.

-Chaque personne accepte d'être pris en photo ou en vidéo et renonce à son droit à l'image. Photos et vidéos étant susceptibles d'être publiées par les médias, réseaux sociaux ou autres publications.

-A leur départ, les participants laisseront les emplacements propres et sans détritus comme à leurs arrivées.

-Il est désormais nécessaire de tenir en compte les mesures sanitaires, de ce fait, les organisateurs ne seront pas tenus responsables d'une éventuelle annulation par les autorités compétentes.
